

**OBJET CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)  
ELECTION DES MEMBRES**

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'Article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une commission de délégation chargée de l'analyse des candidatures et des offres.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, la Commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant (Président) et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lors de la séance du 19 septembre 2009, vous avez fixé les conditions de dépôt des listes de candidatures qui devaient être adressées à la Mairie avant le 30 octobre 2009.

Les listes suivantes ont été enregistrées :

**- Liste 1 Groupe majoritaire**

*Titulaires*

. LAURET Edmond  
. LOWINSKY Jacques  
. ESPERET Jean-Pierre  
. PESTEL René Louis  
. HOAREAU Jean-François

*Suppléants*

. CLAIN Claudette  
. VELOUPOULE MERLO Nalini  
. ARMAND Alain  
. VARONDIN Frédéric  
. ASSABY Maximilien

**- Liste 2 Les Dionysiens en toute confiance**

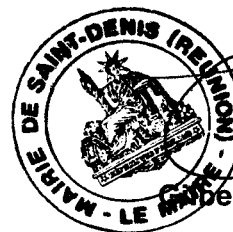
*Titulaires*

. VICTORIA René-Paul  
. HOARAU Patricia  
. INGAR Iqbal

*Suppléants*

. FOURNEL Dominique  
. HOARAU Serge  
. ALLIE Carmen

Je vous prie de bien vouloir procéder à l'élection des membres de la CDSP.



LE MAIRE

Robert ANNETTE

**OBJET    CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)  
          ELECTION DES MEMBRES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L. 1411-5, R. 1411-5 et R. 1411-6 ;

Vu la Délibération n° 09/5-34 du 19 septembre 2009 portant conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

Sur le RAPPORT N° 09/6-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Décide de créer la Commission de Délégation de Service Public, en application de l'Article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 2**

Arrête les listes de candidatures suivantes qui ont été déposées dans les conditions définies par Délibération n° 09/5-34 du 19 septembre 2009 susvisée :

**- Liste 1    Groupe Majoritaire**

*Titulaires*

. LAURET Edmond  
. LOWINSKY Jacques  
. ESPERET Jean-Pierre  
. PESTEL René Louis  
. HOAREAU Jean-François

*Suppléants*

. CLAIN Claudette  
. VELOUPOULE MERLO Nalini  
. ARMAND Alain  
. VARONDIN Frédéric  
. ASSABY Maximilien

Délibération n° 09/6-07

- Liste 2 Les Dionysiens en toute confiance

Titulaires

VICTORIA René-Paul
HOARAU Patricia
INGAR Iqbal

Suppléants

FOURNEL Dominique
HOARAU Serge
ALLIE Carner

**ARTICLE 3**

Désigne les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public ainsi créée, en application de l'Article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats du vote s'établissant comme suit :

→ nombre de bulletins

collectés	49
blanc	0
nul	0

→ nombre de suffrages

exprimés	49
obtenus	49

Liste 1 - Groupe majoritaire	38
Liste 2 - Les Dionysiens en toute confiance	11

→ membres titulaires

LAURET Edmond	L	1
LOWINSKY Jacques	L	1
ESPERET Jean-Pierre	L	1
PESTEL René Louis	L	1
VICTORIA René-Paul	L	2

→ Nombre de sièges

Phase 1	Phase 2	Total
3	1	4
1	0	1

→ membres suppléants

CLAIN Claudette	L	1
VELOUPOULE MERLO Nalini	L	1
ARMAND Alain	L	1
VARONDIN Frédéric	L	1
FOURNEL Dominique	L	2

Phase 1 : répartition aux entiers / Phase 2 : répartition aux restes / L : liste

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 NOV. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE